

Découplage 2010

Annexe au formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Modèle à photocopier.
Merci d'écrire en MAJUSCULES
À faire parvenir à la DDT
au plus tard le 17 mai 2010

Je soussigné, Nom, prénom ou Raison sociale..... N° Pacage _____

déclare renoncer au profit de la réserve, dès la campagne 2010, aux DPU normaux ou spéciaux identifiés dans le tableau ci-dessous.
Vous pouvez renoncer au profit de la réserve à des DPU normaux ou spéciaux que vous détenez et dont vous êtes propriétaire.

L'identification des DPU auxquels vous renoncez est à compléter à partir des DPU établis par la DDT, pour la campagne 2010 tels qu'ils figurent dans la dernière lettre de notification que vous avez reçue.

NOMBRE DE DPU AUXQUELS VOUS RENONCEZ	IDENTIFICATION DES DPU « NORMAUX » AUXQUELS VOUS RENONCEZ						Activation en 2009 (rayer la mention inutile)
	Type	Valeur unitaire (€)	N° département(s) de localisation	N° Pacage du propriétaire des DPU			
_____, _____	N O R M A L	_____, _____ €	____ - ____ - ____	V O U S - M Ê M E			OUI / NON
_____, _____	N O R M A L	_____, _____ €	____ - ____ - ____	V O U S - M Ê M E			OUI / NON
_____, _____	N O R M A L	_____, _____ €	____ - ____ - ____	V O U S - M Ê M E			OUI / NON
_____, _____	N O R M A L	_____, _____ €	____ - ____ - ____	V O U S - M Ê M E			OUI / NON

NOMBRE DE DPU AUXQUELS VOUS RENONCEZ	IDENTIFICATION DES DPU « SPÉCIAUX » AUXQUELS VOUS RENONCEZ						Activation en 2009 (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation (en UGB)
	Type	Valeur unitaire (€)	N° département(s) de localisation	N° Pacage du propriétaire des DPU				
_____, _____	S P É C I A L	_____, _____ €	____ - ____ - ____	V O U S - M Ê M E			OUI / NON	_____
_____, _____	S P É C I A L	_____, _____ €	____ - ____ - ____	V O U S - M Ê M E			OUI / NON	_____

FAIT À _____ Le _____ 2 0 1 0

Signature de l'exploitant ou du gérant en cas de forme sociétaire ou de tous les associés en cas de GAEC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Découplage 2010



Notice explicative du formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale

Attention : Pour que votre demande soit prise en compte, elle doit être parvenue à la DDT **au plus tard le 17 mai 2010.**

I. Objet de ce programme

Ce programme est destiné aux exploitants qui subissent une occupation temporaire les empêchant d'activer certains de leurs DPU.

Afin d'éviter la remontée à la réserve de ces DPU après 2 années consécutives de non-activation, ce programme propose aux exploitants de renoncer à leurs DPU devenus surnuméraires en échange d'un engagement de l'administration à leur en attribuer un nombre égal à partir de la réserve nationale au moment de la restitution foncière.

II. Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de ce programme ?

1 – Demandeur

Vous ne pouvez demander à bénéficier de ce programme que si vous êtes vous-même concerné par une emprise temporaire liée à des travaux déclarés d'utilité publique.

2 – Nature des travaux permettant l'accès à ce programme

Seuls les travaux qui ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique permettent d'accéder à ce programme.

3 – Identification des DPU auxquels vous pouvez renoncer

Vous pouvez renoncer au profit de la réserve à des DPU normaux ou spéciaux que vous détenez et dont vous êtes propriétaire.

Le nombre de DPU auxquels vous pouvez renoncer au titre de ce programme doit être au plus égal à la surface objet de l'occupation temporaire.

III. Comment sera calculée votre dotation au titre de ce programme ?

L'attribution des DPU par la réserve nationale suite à la renonciation déclarée par le demandeur sera réalisée de la façon suivante :

→ le nombre de nouveaux DPU attribués est égal au nombre de DPU pour lesquels il y a eu renonciation au moment du début de l'occupation temporaire, dans la limite des surfaces restituées ;

→ dans le cas où tous les DPU auxquels vous avez renoncé ne peuvent vous être restitués en raison d'une baisse de la surface qui vous est rendue, les DPU de plus forte valeur vous seront restitués en priorité.

IV. Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Au moment de la renonciation : copie de la convention d'occupation temporaire signée avec le maître d'ouvrage.

Au moment de la fin de l'occupation temporaire : pièces attestant de la rétrocession des terres par le maître d'ouvrage.